

COMMUNE DE BUSSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/02/2024

Le 22 février 2024, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la mairie pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Sont présents : Messieurs Bernard MERLE, Dominique FRANÇOIS, Stéphane BRETTHONNET, Arnaud DELFAUD, David DILIGEART et Mesdames Marie-Josée JULLION et Marie Hélène LE PEMP.

Absents excusés : Karine PAUWELS.

Absents représentés : Laurent CAYZAC et Thomas BATHELLIER

David DILIGEART est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2023 :

L'approbation du compte-rendu est ajournée. Tous les conseillers municipaux n'ayant pas reçu le document

2 – Délibération n°2024-01 – Détermination des ratios après avis du Comité Technique :

Le Maire explique au Conseil municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

N'ayant qu'un seul agent par catégorie (administratif et technique) les ratios seront de 100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces ratios

3 – Délibération n°2024-02 – Vente terrain parcelle B1340 :

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Emmanuel MARTY et Madame Manon BIANCHI, domiciliés à Bussac, route des Cigales, qui sollicitent la possibilité d'acquérir une parcelle du domaine privé de la commune cadastrée section B 1340 qui jouxte leur terrain, d'une superficie de 129 m2 au prix de 120 €.

Le Maire précise qu'il n'y aura pas d'acte administratif dans le cas d'une vente de cette parcelle et que tous les frais inhérents à la vente seront supportés par les acquéreurs (Bornage, notaire...). Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section B 1340 au prix de 120 € (cent vingt euros)

4 – Courrier de Monsieur Henri FAISSOLE :

Après lecture et discussion le Conseil municipal décide qu'une réponse administrative sera adressée à Monsieur et Madame FAISSOLE. Le premier adjoint se charge de rédiger une proposition de réponse.

5 – Groupement d'achat d'énergie du SDE24 :

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Bussac a adhéré en 2016 au groupement d'achat d'énergie électrique du SDE24. Les marchés sont passés pour une durée de trois ans. Le marché actuel arrive à échéance fin 2025 et un nouveau marché doit être négocié pour les trois années suivantes : 2026, 2027 et 2028. Le maire a donc maintenu cette adhésion qui devait être confirmée avant le 29 février.

6 – Arriérés de loyers :

Le Maire indique au Conseil municipal que le trésorier vient de nous informer qu'un locataire présente des arriérés de loyers pour un montant qui devient conséquent. Après discussion il a été décidé que le maire, accompagné d'une adjointe, vont recevoir le couple en question afin de comprendre les raisons de cette situation et de trouver, à l'amiable, une solution avant de passer à une procédure administrative.

7 – Protection des élus :

Le Maire indique au Conseil municipal que devant la recrudescence des agressions envers les élus il est recommandé de souscrire un contrat de protection des élus et leur famille. L'association CDCL Mairies propose un contrat de protection préventif et défensif pour un montant de 72€ annuel.

Après discussion le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce contrat de protection des élus

8 – Informations diverses :

8-1 – Aménagement de l'OAP entrée du bourg :

Le Maire informe le Conseil municipal que l'ATD nous a fait parvenir le dossier de pré étude de l'aménagement de l'OAP de l'entrée du bourg. Ce document étant le point de départ d'une étude approfondie afin de poursuivre la démarche et de passer à la phase de réalisation. Plusieurs possibilités sont envisageables que nous devons mettre en balance. Dossier à suivre

8-2 – Entretiens professionnels :

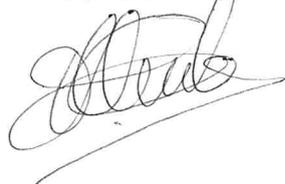
Le Maire et le premier adjoint chargé de l'administration générale vont procéder, prochainement, aux entretiens professionnels de nos deux agents

8-3 – Budgets :

Les premiers chiffres du budget 2023 laissent apparaître des résultats excédentaires pour les budgets assainissement et principal. Il reste une opération comptable à finaliser à ce jour aussi les résultats définitifs ne sont pas disponibles. Les budgets 2023 et 2024 (prévisionnels) devront être votés avant le 15 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.

**Le maire,
Bernard MERLE.**



**Le secrétaire,
David DILIGEART.**

